

Mandat du groupe spécialisé «Données agricoles»

L'Office fédéral de l'agriculture ou OFAG préconise la création d'un groupe spécialisé œuvrant à la normalisation dans le domaine des données agricoles. On constate à l'heure actuelle des besoins importants en normes, notamment dans le domaine des données dans le contexte du projet «gestion numérique des éléments fertilisants et des produits phytosanitaires» (dNPSM), porté par l'OFAG. Ces besoins de normalisation ont été mis en évidence à tous les niveaux dans le cadre d'une analyse de potentiel réalisée cette année concernant le projet dNPSM. Il ressort également de cette analyse que les acteurs impliqués font preuve d'une grande motivation pour participer à l'élaboration des normes. Ainsi le groupe spécialisé proposé devra, dans un premier temps, élaborer des normes encadrant l'échange de données relatives aux structures et aux moyens de production agricoles.

Contrôle des modifications, examen, approbation

Version	Date	Nom	Remarques (modifié, contrôlé, approuvé)
0.1	18.11.2021	Markus Gusset	Première version
0.2	01.12.2021	Johannes Hunkeler	Révision avec priorité au projet dNPSM
0.3	03.12.2021	Markus Gusset	Deuxième version (intégrant les retours dNPSM)
0.4	06.12.2021	Markus Gusset	Troisième version (intégrant les retours eCH)
1.0	07.12.2021	Markus Gusset	Proposition déposée auprès de eCH
	24.11.2021	eCH	Approbation du conseil

Table des matières

1	Situation initiale.....	3
1.1	Forces	3
1.2	Faiblesses	3
1.3	Appréciation.....	4
1.4	Objectifs	4
1.5	Contraintes	5
1.6	Délimitation du projet	5
2	Organisation et planification	6
2.1	Organisation du projet	6
2.1.1	Direction de projet / Coordination globale	6
2.1.2	Auteurs.....	6
2.1.3	Collaborateurs	6
2.2	Résultats attendus	7
	Annexe A – Références & bibliographie.....	9
	Annexe B – Abréviations	9
	Annexe C – Glossaire	9

1 Situation initiale

1.1 Forces

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) fait état de besoins actuels importants en matière de standardisation dans le domaine des données agricoles. Des besoins qui traduisent diverses préoccupations de la filière. Il s'agit concrètement de standardiser les données relatives aux structures agricoles, aux moyens de production et à l'exploitation. Du point de vue de l'OFAG, l'urgence de tels besoins s'explique notamment par les exigences du projet «gestion numérique des éléments fertilisants et des produits phytosanitaires» (dNPSM). Le projet requiert des normes concernant toutes les données dans le contexte de la gestion des éléments fertilisants et des produits phytosanitaires. Le mandat du projet découle directement de l'obligation de communiquer, arrêtée par le Parlement fédéral, concernant les éléments nutritifs et les produits phytosanitaires. La normalisation contribue donc directement à l'exécution du mandat parlementaire dans le cadre de [l'initiative parlementaire 19.475](#). Le projet dNPSM, qui est en cours de conception, peut, grâce aux travaux préliminaires effectués, aider à structurer (exigences du projet avant toute chose) et à simplifier (partage des informations issues du travail d'analyse du projet) la discussion.

Il est en principe possible de fonder la normalisation sur les éléments existants. Les données structurelles en particulier (données sur les exploitants, les cultures et les animaux par exemple) sont déjà en grande partie normalisées de manière «non officielle». Les approches de normalisation déjà établies découlent des éléments suivants:

- Ordonnance sur la terminologie agricole et ordonnances supplémentaires ayant trait à l'agriculture: Informations relatives aux paiements directs et à la mise en œuvre de la politique agricole
- Catalogue des caractères des données agricoles: Informations relatives aux paiements directs, en particulier les données structurelles
- BDTA: Données sur le trafic des animaux
- Registre PPh: Données sur les produits phytosanitaires
- HODUFLU: Engrais de ferme et de recyclage

Avec la Communauté de la charte sur la numérisation dans l'agriculture et le secteur agroalimentaire (agridigital.ch), la Suisse dispose d'ores et déjà d'un regroupement d'acteurs de la filière bien déterminés à faire avancer la numérisation dans le domaine agricole. L'élaboration de normes largement admises constitue l'une des principales lignes directrices de la charte.

1.2 Faiblesses

À la différence des données structurelles, certaines données portant sur les moyens de production et les exploitants (données relatives au fourrage grossier, aux aliments concentrés, aux engrais minéraux, à la gestion de l'exploitation et aux données ou indicateurs financiers, etc.) ne sont guère normalisées.

L'éventail des acteurs dans le domaine de l'agriculture est vaste; on en recense aussi plusieurs de taille modeste. Avec un nombre de membres trop important, le groupe spécialisé risque d'avoir du mal à élaborer des normes en temps voulu. En outre, on ne peut exclure

que les acteurs modestes hésitent à adhérer à l'association eCH et se tiennent, par la force des choses, à l'écart des débats. La Communauté de la charte pourrait intervenir en tant que représentant de ces petits acteurs et faire valoir leurs intérêts au sein du groupe spécialisé – avec les avantages qui en découlent pour le calendrier et l'acceptation des résultats du processus de normalisation.

1.3 Appréciation

Du point de vue du projet dNPSM, les besoins de normalisation sont considérables, concernant notamment l'échange de données relatives aux structures et moyens de production agricoles. Afin de mieux cerner ces besoins dans la filière également, une analyse de potentiel a été lancée cette année par le biais de l'association eCH. L'analyse de potentiel, menée par la société CSP et encadrée par l'OFAG, a conclu que les acteurs interrogés jugeaient, dans leur ensemble, une telle normalisation importante et nécessaire. Il en ressort également que la motivation pour participer à l'élaboration des normes est grande. L'existence et la participation de la Communauté de la charte représentent aussi un fort potentiel pour pouvoir aborder de manière ciblée les étapes de normalisation souhaitées.

Les directives, actuellement en vigueur, traitant de l'échange de données sont utilisées en grande partie dans le cadre des échanges entre la Confédération et les cantons et concernent tout particulièrement les données structurelles. De plus en plus, on voit apparaître sur le marché des systèmes d'information privés de gestion des exploitations agricoles, qui cherchent à simplifier le traitement des informations sur l'exploitation pour les agriculteurs et permettre la transmission des données pour la mise en œuvre de la politique agricole. Il est ici question de données structurelles, de données sur les moyens de production et de données d'exploitation. Diverses initiatives bilatérales visant à créer des interfaces sont en cours. Le partage de données provenant de différents systèmes et la conformité des différents logiciels dans le secteur agricole sont appelés à gagner en importance. Faute de pouvoir élaborer dès maintenant des normes, il y a fort à parier que les besoins d'adapter les nombreuses interfaces instituées de manière bilatérale représenteront à l'avenir un surcroît considérable de travail et de coûts.

1.4 Objectifs

Comme cela a été évoqué, l'échange entre les exploitants, les négociants et les autorités cantonales et nationales, de données portant sur les structures et les moyens de production dans la filière agricole, constitue un besoin prioritaire. Dès lors, le groupe spécialisé proposé a pour vocation première l'élaboration en commun de normes applicables à ces données sur les structures et les moyens de production.

Il est donc ici question de développer de nouvelles normes dans le domaine des données agricoles, là où elles font encore défaut, et de transposer les directives d'échange de données déjà existantes en normes eCH – renforçant ainsi de fait l'échange de données et la compatibilité des applications. Les échéances concrètes, découlant de la planification générale du projet dNPSM, sont les suivantes:

Phase d'initialisation

- Décembre 2021: Fixation par le projet dNPSM de la date à laquelle doivent être disponibles des normes pour certains paquets de données (pas forcément tous en même temps).
- Janvier 2022: Assurer un accompagnement externe à l'élaboration des normes requises (fourni par l'association eCH).
- Février 2022: Mise en place du groupe spécialisé et réunion de lancement (discussion sur la collaboration et détermination des lots de travaux, du type et du lieu de documentation et de l'ordre d'importance). La priorité est donnée aux lots de travaux indispensables au projet dNPSM.

Phase d'élaboration des normes

- Novembre 2022: Élaboration, assurance qualité et soumission des normes pour les lots de travaux en rapport direct avec le projet dNPSM (c'est-à-dire pour les normes intrinsèquement cruciales pour la mise en œuvre du projet).

Phase de consultation publique

- Novembre 2022: Mise en consultation des normes pour les lots de travaux du projet dNPSM (consultation publique, prise en compte des retours et assurance qualité). Les normes devraient être au minimum contraignantes pour les processus en lien avec la mise en œuvre de la politique agricole.
- Mars 2023: Validation des normes pour les lots de travaux du projet dNPSM et publication consécutive (c'est-à-dire entrée en vigueur officielle) de ces normes.
- Avril 2023: Poursuite des travaux au sein du groupe spécialisé jusqu'à ce que tous les lots de travaux aient été normalisés. Le but recherché est une interopérabilité aussi poussée que possible dans le domaine des données agricoles.

1.5 Contraintes

Au vu du caractère urgent du projet dNPSM, il est primordial que les normes nécessaires soient élaborées conjointement d'ici fin 2022 par le groupe spécialisé proposé. En cas d'impossibilité d'approuver officiellement les normes d'ici au deuxième trimestre 2023, le projet dNPSM se verra dans l'obligation de les définir de son propre chef dans le cadre de la mise en œuvre du projet (en partant des principes de base établis jusqu'à cette date). Toutefois, les normes imposées sont à proscrire.

L'élaboration ciblée et efficace des normes nécessaires passe forcément par une assistance externe par l'entremise de l'association eCH. Raison pour laquelle l'OFAG (en sa qualité de requérant du groupe spécialisé «Données agricoles») fait en parallèle appel à un expert chargé d'apporter une assistance administrative et technique pour les travaux prévus (la demande en ce sens est en cours de traitement dans le cadre de la procédure interne eCH).

1.6 Délimitation du projet

Si les besoins généraux de normalisation dans le domaine des données agricoles sont bien réels, le groupe spécialisé proposé n'en doit pas moins élaborer en priorité les normes devant sous-tendre le projet dNPSM (en d'autres termes les normes relatives à l'échange de données portant sur les structures agricoles et les moyens de production).

2 Organisation et planification

2.1 Organisation du projet

Le groupe spécialisé proposé devrait être animé par l'OFAG et composé principalement – avec la participation de la Communauté de la charte – de membres du comité spécialisé dans la collecte et la gestion des données du projet dNPSM. Qui plus est, le groupe spécialisé proposé est ouvert à tous les membres de l'association eCH souhaitant œuvrer à l'élaboration des normes requises.

2.1.1 Direction de projet / Coordination globale

Nom	Prénom	Organisation
Gusset	Markus	OFAG

2.1.2 Auteurs

Nom	Prénom	Organisation
Gusset	Markus	OFAG
Hunkeler	Johannes	OFAG

2.1.3 Collaborateurs

Nom	Prénom	Organisation
Aeschlimann	Anja	ISCeco
Althaus Vernier	Raphaël Christian	Système cantonal ACORDA
Bühler Muff Weber	Annatina Armin Simon	Système cantonal LAWIS
Doninelli	Samantha	OFSP
Furrer	Gerhard	OFAG
Gabrielle	L'Eplattenier	Système cantonal Wallis
Gertiser	Steven	ISCeco
Guggisberg	Jürg	barto
Gusset	Markus	OFAG / Communauté de la charte

Hunkeler	Johannes	OFAG
Huwiler Ruchti Trigoso	Erich Franzisca Emilio	Système cantonal Agricola
Imfeld Loosli	Maya Wilfred	Système cantonal GELAN
Marro	Erhard	OFAG
Mattmann	Marco	fenaco
Rieder	Stefan	Identitas
Rubeaud	Camille	OFAG
Ryser	Ulrich	AGRIDEA / Communauté de la charte
Streit	Constantin	OFAG
Tschumi	Manfred	OFAG
Weber	Dagmar	Agrosolution

2.2 Résultats attendus

Le groupe spécialisé projette de soumettre au Comité d'experts les **normes** suivantes:

Titre	Thème	Date de soumission
Données structurelles (état selon l'analyse de potentiel)	Données sur les fermes et exploitants Parcelles et cultures Échantillons de sol Taux d'urée du lait Données animales (bovins, équidés, petits ruminants, volaille, porcins)	Dépôt en novembre 2022, entrée en vigueur forfaitaire en mars 2023
Données sur les moyens de production (état selon l'analyse de potentiel)	Engrais de ferme et de recyclage Engrais minéraux Fourrages Produits phytosanitaires Biocides	Dépôt en novembre 2022, entrée en vigueur forfaitaire en mars 2023

Le groupe spécialisé prévoit de soumettre le **document auxiliaire** suivant au Comité des experts:

Titre	Thème	Date de soumission
-------	-------	--------------------

—	—	—
---	---	---

Annexe A – Références & bibliographie

Terme	Description
-------	-------------

—	—
---	---

Annexe B – Abréviations

Terme	Description
-------	-------------

OFSP	Office fédéral de la santé
------	----------------------------

OFAG	Office fédéral de l'agriculture
------	---------------------------------

dNPSM	Projet «gestion numérique des éléments fertilisants et des produits phytosanitaires»
-------	--

PPh	Produits phytosanitaires
-----	--------------------------

BDA	Base de données sur le trafic des animaux
-----	---

Annexe C – Glossaire

Terme	Description
-------	-------------

—	—
---	---